



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2013**

L'an deux mille treize le vingt-trois mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le seize mai deux mille treize, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Louis MAZZIA, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Adjoint, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Corinne ASSELIN, Virginie VILLARD, Françoise FORMENT à partir du dossier n°2, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :

Réjane AUDIBERT qui donne pouvoir à Sylvette PEZELIER
Magdeleine LEGER qui donne pouvoir à Joël SERAFINI
Louis PAULHE, qui donne pouvoir à Jean-Pierre GRANGET
Nicolas ROMAN, qui donne pouvoir à Jean-Louis MAZZIA
Laure FERNANDEZ, qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ
Louis PELLECUER, qui donne pouvoir à Brigitte BACCHI
Laurent ORSERO, qui donne pouvoir à Françoise FORMENT à partir du dossier n°2

Absents : Magali ROBERT, Sylvie DAMAS, Alain BORGHI, Célia DUPUY, Bénédicte TORT

Secrétaire de séance : Virginie VILLARD

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Madame Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 25 avril 2013.

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

POUR : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LEGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN ayant donné pouvoir à Jean-Louis MAZZIA, Laure FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER ayant donné pouvoir à Brigitte BACCHI.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1. ZAC DES GARRIGUES - DÉNOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS

Rapporteur : Sylvette PEZELIER

Les travaux de viabilisation de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Garrigues ont débuté en mars 2013 selon le plan d'aménagement du quartier approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 22 novembre 2012.

Il convient de dénommer les voies et espaces publics de ce nouveau quartier afin que les nouveaux habitants puissent bénéficier d'une adresse, que La Poste puisse assurer la distribution du courrier et le service du Cadastre identifier les contribuables.

Conformément au plan joint (cf. annexe 1), il est ainsi proposé de donner les dénominations suivantes aux voies et espaces publics du nouveau quartier des Garrigues :

- Rue des Garrigues
- Allée des Casers
- Allée du Ventoux
- Passage du Cavalier
- Promenade du Ventoux
- Impasse du bois
- Allée du bois
- Place du 21 août 1791
- Terrain multisports des Garrigues
- Rue du Mistral
- Passage de la Providence
- Place des droits de l'homme
- Place Bellevue
- Allée des oliviers
- Sentier des oiseaux
- Allée des chênes verts
- Sentier des vignes
- Promenade du Bois de la Garde

Il est proposé au Conseil de,

- **NOMMER** les voies et espaces publics de la ZAC des Garrigues, identifiés sur le plan joint (cf. annexe 1) tel que proposé ci-dessus.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LEGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN ayant donné pouvoir à Jean-Louis MAZZIA, Laure FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER ayant donné pouvoir à Brigitte BACCHI.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. PATRIMOINE COMMUNAL – ABANDON DE SERVITUDES FRICHE CANISSIMO

Rapporteur : Sylvette PEZELIER

La Commune a acquis le 10 février 2012, après avoir fait usage de son droit de préemption, la parcelle cadastrée AD 206, sise 24 allée de la Verne, devenue une friche industrielle, suite à la fermeture de l'usine de pâtes dite Canissimo, dans le but de la reconvertir et de l'adapter aux besoins du marché économique actuel.

Cette parcelle est grevée de trois servitudes :

- une servitude de passage au profit d'EDF sur l'ensemble de la parcelle ;
- une servitude réelle et perpétuelle de passage au profit de la parcelle AD 207, il s'agit d'une bande de 5 mètres de largeur prise le long de la limite sud de la parcelle AD 206, débouchant sur le chemin des Poudries ;
- une servitude réelle et perpétuelle de passage, à usage de quai de déchargement, de parking, d'aire de stationnement et de retournement au profit de la parcelle AD 207, elle s'exerce sur la totalité de la partie non bâtie de la parcelle AD 206.

Ces servitudes résultent de l'histoire du site industriel qui a fait l'objet de cessions et de divisions foncières successives.

Une étude sur le potentiel économique du site, confiée au cabinet Elan Développement, a démontré la nécessité pour pouvoir accueillir un nouveau projet économique adapté aux besoins du marché, d'une rencontre entre les propriétaires des parcelles issues des différentes divisions foncières de l'ancienne usine, afin de revoir l'organisation de celles-ci.

Ces rencontres ont abouti à la conclusion d'un accord qui consiste pour le propriétaire de la parcelle AD 207 à renoncer à une partie des servitudes dont il bénéficie.

Il a ainsi été convenu que le propriétaire de la parcelle AD 207, la SCI Provence Méditerranée, renonce :

- à la servitude réelle et perpétuelle de passage d'une largeur de 5 mètres prise le long de la limite sud de la parcelle AD 206, en ce qui concerne la circulation des personnes et des véhicules ;
- à la servitude réelle et perpétuelle de passage à usage de quai de déchargement, de parking, d'aire de stationnement et de retournement qui s'exerce sur la totalité de la partie non bâtie de la parcelle AD 206.

Il est précisé que la servitude consentie à EDF n'est pas modifiée.

Afin de faciliter le développement de l'activité économique sur la parcelle AD 207, la SCI Provence Méditerranée sera autorisée à aménager la desserte de la parcelle AD 207 telle qu'elle permettra d'accueillir les mêmes véhicules que ceux autorisés par la servitude abandonnée.

Il est ainsi proposé au Conseil de

- **AUTORISER** M. le Maire à signer tous les actes et tous les documents qui se rapportent à cette renonciation de servitudes au profit de la parcelle cadastrée AD 206, propriété de la Commune et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération;

- **PRENDRE ACTE** que les frais de notaires relatifs à cette renonciation de servitudes seront à la charge de la Commune.
- **DIRE** que les crédits nécessaires pour acquitter les frais de notaires sont inscrits au budget de la Commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LEGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN ayant donné pouvoir à Jean-Louis MAZZIA, Laure FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER ayant donné pouvoir à Brigitte BACCHI.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Françoise FORMENT, Laurent ORSERO ayant donné pouvoir à Françoise FORMENT.

3. SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION VAUCLUSIEN – DEMANDE D'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTOUX-SUD

Rapporteur Jean-Pierre GRANGET

Par délibération en date du 19 février 2013, la Communauté de Communes Ventoux-sud a demandé son adhésion au Syndicat mixte d'électrification vauclusien pour les communes d'Aurel, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault.

Par délibération en date du 25 mars 2013, le Syndicat mixte d'électrification vauclusien, à l'unanimité a émis un avis favorable à cette demande d'adhésion.

L'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit en pareil cas que les communes membres du syndicat se prononcent sur cette demande d'adhésion.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de

- **ÉMETTRE** un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté de Communes Ventoux-sud au Syndicat mixte d'électrification vauclusien.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 24

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LEGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN ayant donné pouvoir à Jean-Louis MAZZIA, Laure FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ,

Virginie VILLARD, Louis PELLECUER ayant donné pouvoir à Brigitte BACCHI, Françoise FORMENT, Laurent ORSERO ayant donné pouvoir à Françoise FORMENT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS PAR LA CCPRO – AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION POUR L'ANNÉE 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 n°2004-809 , l'article L.5214-16 prévoit en son alinéa V : « *afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré hors subvention par la commune bénéficiaire du fonds de concours* ».

En vue de mettre en œuvre des objectifs communs en matière d'aménagement du territoire et de qualité de vie entre la CCPRO et les Communes membres une convention fixe les modalités et conditions de versement des fonds de concours aux communes pour l'année 2013 (cf. annexe 2).

Le Conseil communautaire par délibération du 11 avril 2013 a adopté les principes de la convention ainsi que les montants à verser aux communes membres, soit pour Bédarrides : 57 350,22 € en crédits de fonctionnement.

Le fonds de concours sera affecté au financement des dépenses suivantes :

- Dépenses de personnel d'entretien pour un montant subventionnable de 67 200 €
- Dépenses de personnel pour la réalisation de travaux d'entretien pour un montant subventionnable de 47 500,44 €.

Il est proposé au Conseil de

- **APPROUVER** le versement d'un fonds de concours par la CCPRO à la commune pour un montant de 57 350,22 € euros pour le financement du fonctionnement des équipements communaux ;
- **DÉCIDER** de répartir les crédits en section de fonctionnement, compte 65734 ;
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la CCPRO pour la perception de ce fonds de concours (cf. annexe 2).

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 24

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LEGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN ayant donné pouvoir à Jean-Louis MAZZIA, Laure FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ,

Virginie VILLARD, Louis PELLECUER ayant donné pouvoir à Brigitte BACCHI, Françoise FORMENT, Laurent ORSERO ayant donné pouvoir à Françoise FORMENT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. ESPACE JEUNES TARIFS

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

L'Espace Jeunes prévoit pour les jeunes fréquentant la structure pour l'année 2013 de leur proposer deux nouvelles activités dont il convient de fixer les tarifs :

- Escalade : 10€
- Grimp' Arbres : 14€

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les séjours, les camps ou mini-camps.

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** les tarifs présentés,
- **INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 24

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LEGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GRANGET, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN ayant donné pouvoir à Jean-Louis MAZZIA, Laure FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER ayant donné pouvoir à Brigitte BACCHI, Françoise FORMENT, Laurent ORSERO ayant donné pouvoir à Françoise FORMENT.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 19h15.